

## UN NOUVEAU CODE POSTAL EN BELGIQUE

---

Le code postal actuel est, paraît-il, un obstacle à la réalisation de la nouvelle structure postale. Lors de l'élaboration des premiers BDA expérimentaux et même des fusions de certains bureaux distributeurs, les organisateurs ont été confrontés à des problèmes dus au fait que des parties de ces nouvelles entités portaient des numéros postaux correspondant à des centres de tri différents. Ce problème avait aussi pour conséquence que les gros déposants ne pouvaient plus, dans certains cas, respecter leurs obligations contractuelles, à savoir opérer le tri des correspondances par bureau distributeur.

Après examen au sein du Conseil de Direction de la Régie des Postes, un projet définitif a été soumis au Ministre des P.T.T. qui a donné le feu vert pour faire réaliser le nouveau code postal par le groupe de travail prévu à cet effet.

Ce nouveau code postal est basé sur la structure postale future, publiée par Arrêté Ministériel du 19.12.88. Il est formé de quatre chiffres auxquels un code de distribution pourrait être ajouté à l'avenir si cela se révélait nécessaire. Il sera instauré après fusion et réorganisation des services de distribution. Lors de l'ébauche de ce nouveau code, le but recherché était de disposer d'une numérotation logique, avec suppression de toutes les anomalies actuelles et maintien de l'ancien numéro là où c'était possible.

Chaque entité communale possèdera un numéro postal propre. Certaines grandes entités en auront plusieurs, correspondant aux bureaux distributeurs qui y seront implantés.

La destination dans l'adresse sera mentionnée comme suit :

- le nouveau numéro postal;
- la dénomination de l'ancienne ou de la nouvelle commune au choix du public.

Afin de faciliter la distribution du courrier destiné aux habitants des anciennes communes, la Régie des Postes recommandera à sa clientèle de reprendre dans le libellé des adresses les anciennes dénominations.

D'autre part, des numéros spéciaux seront attribués aux gros déposants (institutions publiques, parastataux, banques, firmes de vente par correspondance, etc...).

Le nouveau code postal facilitera le traitement des envois, rendant ce dernier plus rapide, vu son élaboration logique et très simplifiée. De plus, il présente une base fixe, tournée vers l'avenir, avec possibilité d'extension. Il ne devra donc plus jamais être modifié à l'avenir.